



AN 1885

ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

d e St-Jean-de-Cubzac

Commune de *St-Jean-de-Cubzac*

Arrondissement du Tribunal de 1^{re} Instance
DE BORDEAUX

Registre des Naissances

NOTA. — MM. les Maires sont invités à apporter dans la confection des tables un soin tout particulier. Le manque absolu de quelques-unes et l'irrégularité de quelques-autres, ont provoqué plusieurs fois des observations de la part de M. le Procureur de la République. L'intérêt public réclame que cet état de choses cesse. Les irrégularités les plus ordinaires sont le manque de prénoms, le noms ou de dates. La table doit contenir d'abord le nom de famille par ordre alphabétique, puis le prénom et ensuite la date. M. les Maires voudront bien se conformer scrupuleusement à cette instruction.

Nous, Juge-Commissaire nommé par M. le Président du Tribunal de première instance séant à Bordeaux, avons, en exécution des dispositions du Code civil, coté et parafé le présent registre contenant *vingt six* feuillets. pour servir à enregistrer et constater les Naissances dans la commune de *St-Jean-de-Cubzac* pendant l'an 1885.

A Bordeaux, le 31 Décembre 1884.

Eusèbe Perrier

N^o 1

Du 12 Janvier



Maria Preine

Deuxième famille mil huit cent quatre-vingt-cinq, à dix heures du matin.

Acte de naissance de Maria Preine, née hier à dix heures et demie du matin au lieu de Fontboudreau, commune de St-André de Cubzac, fille légitime de Simon Preine tonnelier, âgé de vingt-trois ans, et de Maria Labatut, son épouse, âgée de vingt-un an, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Fontboudreau.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Jean Chauvin, propriétaire, âgé de soixante-dix ans, second témoin Blaise Larrue, jardinier, âgé de cinquante-deux ans, habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par nous Emile Martin Dantagnan, Maire de St-André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Simon Preine Larrue
Dantagnan

N^o 2

Du 17 Janvier

Catherine Emma Vigé

Par acte en date du vingt-neuf décembre mil neuf cent sept inscrit aux registres de l'état civil de cette commune, Catherine Emma Vigé dont la naissance est constatée dans l'acte ci-contre contracté mariage avec Emile Robert.

Sont mention faite par nos officiers de l'état civil le vingt-un décembre mil neuf cent sept.

Decedé à St-Amand de Canosse (quinte) le quatorze Mai mil neuf cent soixante-sept. le vingt-trois Mai mil neuf cent soixante-sept le Maire, Jean Poirier

Du dix-sept Janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, à trois heures du soir.

Acte de naissance de Catherine Emma Vigé, née ce jour à huit heures du matin, au bourg de St-André de Cubzac, fille légitime de Bernard Vigé, bonnetier, âgé de quarante-huit ans, et de Catherine Bardet, son épouse, âgée de quarante-deux ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St-André de Cubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Jean Larrue, tonnelier, âgé de trente-cinq ans, second témoin Pierre Robert, sabotier, âgé de cinquante ans, habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par nous Emile Martin Dantagnan, Maire de St-André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Vigé B L
Jean Preine
Dantagnan

N.3
Du 19 Janv
Jean Peyron

De dix neuf Janv mil huit cent quatre vingt
cinq, à deux heures du soir,
Acte de naissance de Jean Peyron, né à jour à un
De son au bourg de L'Estuère de Cubre, fille légitime de Jean
Peyron, tailleur de pierre, âgé de vingt cinq ans, et de Jeanne
Batais, son épouse, âgée de vingt deux ans, mariés et
ensemble au bourg de L'Estuère de Cubre,
L'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Louis Vigi, bouvier, âgé de quarante ans,
second témoin Jean Peyron, parangin, âgé de trente ans, son
habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que la femme et
le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Combatte devant la loi par moi Louis Vigi, Dantagon,
clerc de L'Estuère de Cubre, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Peyron Jean C. Vigi R. Peyron
Dantagon

N.4
Du 18 Janv
Antoine Lurin

De vingt huit Janv mil huit cent quatre vingt cinq,
à deux heures du soir,
Acte de naissance de Antoinette Lurin, née à jour à huit heures
et demi du matin, au bourg de L'Estuère de Cubre, fille légitime
de Lurin Lurin, son père, âgé de trente cinq ans, et de son épouse
Delaine, son épouse, âgée de vingt quatre ans, mariés et
ensemble au bourg de L'Estuère de Cubre.

L'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Louis Lurin, jardinier, âgé de cinquante ans,
second témoin Pierre Lurin, laboureur, âgé de cinquante ans,
habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que la femme et
le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Combatte devant la loi par moi Louis Lurin, Dantagon,
clerc de L'Estuère de Cubre, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.

Lurin François Lurin Lurin

N.5
Du 28 Janv
Jeanne Lachaire



De vingt huit Janv mil huit cent quatre vingt cinq,
à deux heures du soir,
Acte de naissance de Jeanne Lachaire, née à jour à sept heures
et demi du matin au bourg de L'Estuère de Cubre, fille légitime
de Alfred Lachaire, pharmacien, âgé de vingt cinq ans, et de
Elisabeth Lurin, son épouse, âgée de vingt un an, mariés et
ensemble au bourg de L'Estuère de Cubre.

L'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Lurin, marchand, âgé de cinquante
quatre ans, second témoin Jean Lurin, marchand, âgé de trente un
an, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que la femme et
le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Combatte devant la loi par moi Louis Lurin, Dantagon,
clerc de L'Estuère de Cubre, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.

Lachaire Elisabeth Lurin Lurin

N.6
Du 16 Fev
Jeanne Rigolle

De seize Fev mil huit cent quatre vingt cinq,
à deux heures du soir,
Acte de naissance de Jeanne Rigolle, née à jour à deux
heures du matin, au lieu de Calacour, commune de L'Estuère
de Cubre, fille légitime de Charles Rigolle, cultivateur
de Cubre, âgé de vingt quatre ans, et de Jeanne Lurin, son épouse, âgée
de vingt quatre ans, mariés et ensemble au lieu de Calacour.

L'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Lurin, cultivateur, âgé de cinquante ans,
second témoin Alfred Lurin, cultivateur, âgé de trente six ans,
habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que la femme
et le déclarant ont signé avec nous après lecture, et un le déclarant
a dit et avoué.

Combatte devant la loi par moi Louis Lurin, Dantagon,
clerc de L'Estuère de Cubre, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Par acte en date du dix sept
mai mil neuf cent cinq nous ont
été les registres de cette commune
Jeanne Rigolle dont la
naissance est constatée dans
l'acte ci-dessus à l'acte de
mariage avec Michel Lurin
dont mention faite par nous
officier de l'état civil ce jour
dix sept mai mil neuf cent cinq
L'acte a été signé par nous, officier
de l'état civil, et par tout mil neuf cent
cinq
L'acte a été
L'acte a été

Rigolle Lurin Lurin

N. 7
Du 16 Février
Jean Louis
Drillon

Par acte en date du vingt
sept Mars mil neuf cent
sept, ont été présentés
au registre de l'état civil
de la commune de Cubas,
par le notaire de la commune
de Cubas, les deux mariages
ci-dessous énoncés, et les
mariages ont été célébrés
par le notaire de la commune
de Cubas, le jour même
du mariage, et les mariages
ont été célébrés par le
notaire de la commune de
Cubas, le jour même du
mariage.

Du 16 Février mil huit cent quatre-vingt
cinq, à deux heures du soir,
acte de naissance de Jean Louis Drillon, né le
mardi du soir, au lieu de Cubas, commune de Cubas,
de Cubas, fils légitime de Jacques Drillon, cultivateur, et
de quarante deux ans, et de Marguerite Thomas, sans profession,
agés de trente cinq ans, mariés et demeurant ensemble au
lieu de Cubas.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Louis Peyron, père, âgé de quarante
deux ans, habitant de cette commune.
Second témoin Alfred Gabard, cultivateur, âgé de trente
deux ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
notaire de Cubas, nous avons vérifié le présent acte qui les témoins
ont signé avec nous après lecture, et nous le déclarant
être en l'état.

Contaté devant la loi par moi Comte de Castelnau
Dantagnan, officier de l'état civil de Cubas, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

L. Peyron
Alfred Gabard
Comte de Castelnau Dantagnan

N. 8
Du 16 Février
Jean Rigole

Par acte en date du dix
sept Mars mil neuf cent
sept, ont été présentés
au registre de l'état civil
de la commune de Cubas,
par le notaire de la commune
de Cubas, les deux mariages
ci-dessous énoncés, et les
mariages ont été célébrés
par le notaire de la commune
de Cubas, le jour même
du mariage, et les mariages
ont été célébrés par le
notaire de la commune de
Cubas, le jour même du
mariage.

Du 16 Février mil huit cent quatre-vingt
cinq, à quatre heures du soir,
acte de naissance de Jean Rigole, né le
mardi du matin, au lieu de Cubas, commune de Cubas,
de Cubas, fils légitime de Jean Rigole, âgé de trente six ans,
et de Catherine Restier, sans profession, agés de trente six
ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de Cubas, même.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jacques Gelvin, cultivateur, âgé de quarante
deux ans, habitant de cette commune.
Second témoin Jean Rigole, cultivateur, âgé de trente
cinq ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
notaire de Cubas, nous avons vérifié le présent acte qui les témoins
ont signé avec nous après lecture, et nous le déclarant
être en l'état.

Contaté devant la loi par moi Comte de Castelnau
Dantagnan, officier de l'état civil de Cubas, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

J. Gelvin
J. Rigole
Comte de Castelnau Dantagnan

N. 9
Du 16 Février



Charles Louis
Charbonnier

Par acte en date du premier
Mars mil neuf cent sept,
ont été présentés au registre
de l'état civil de la commune
de Cubas, les deux mariages
ci-dessous énoncés, et les
mariages ont été célébrés
par le notaire de la commune
de Cubas, le jour même
du mariage, et les mariages
ont été célébrés par le
notaire de la commune de
Cubas, le jour même du
mariage.

Du 16 Février mil huit cent quatre-vingt
cinq, à cinq heures du soir,
acte de naissance de Charles Louis Charbonnier, né le
mardi du soir, au lieu de Cubas, commune de Cubas,
de Cubas, fils légitime de Jean Charbonnier, cultivateur, et
de trente quatre ans, et de Marguerite David, sans profession,
agés de trente six ans, mariés et demeurant ensemble au lieu
de Cubas.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Louis Charbonnier, père, âgé de quarante
deux ans, habitant de cette commune.
Second témoin Jean Louis Charbonnier, cultivateur, âgé de trente
deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
notaire de Cubas, nous avons vérifié le présent acte qui les témoins
ont signé avec nous après lecture, et nous le déclarant
être en l'état.

Contaté devant la loi par moi Comte de Castelnau
Dantagnan, officier de l'état civil de Cubas, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Charles Louis Charbonnier
J. David
Comte de Castelnau Dantagnan

N. 10
Du 17 Février
Charles Louis
Charbonnier

Par acte en date du dix
sept Mars mil neuf cent
sept, ont été présentés
au registre de l'état civil
de la commune de Cubas,
par le notaire de la commune
de Cubas, les deux mariages
ci-dessous énoncés, et les
mariages ont été célébrés
par le notaire de la commune
de Cubas, le jour même
du mariage, et les mariages
ont été célébrés par le
notaire de la commune de
Cubas, le jour même du
mariage.

Du dix sept Février mil huit cent quatre-vingt
cinq, à neuf heures du matin,
acte de naissance de Charles Louis Charbonnier, né le
mardi du matin, au lieu de Cubas, commune de Cubas,
de Cubas, fils légitime de Charles Louis Charbonnier, cultivateur, et
de trente six ans, et de Catherine Restier, sans profession, agés de trente six
ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de Cubas, même.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jacques Gelvin, cultivateur, âgé de quarante
deux ans, habitant de cette commune.
Second témoin Jean Rigole, cultivateur, âgé de trente
cinq ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
notaire de Cubas, nous avons vérifié le présent acte qui les témoins
ont signé avec nous après lecture, et nous le déclarant
être en l'état.

Contaté devant la loi par moi Comte de Castelnau
Dantagnan, officier de l'état civil de Cubas, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

J. Gelvin
J. Rigole
Comte de Castelnau Dantagnan

N^o 11
Du 17 février
Jeanne Pellet

Du dix sept février mil huit cent quatre vingt cinq, à neuf heures du soir, au lieu du Plogu, commune de P. André de Cubra, fils légitime de Baptiste Pellet, marié, âgé de trente sept ans, et de Clément Labadie, femme, âgée de trente cinq ans, mariés et demeurant au dit lieu de Plogu.

L'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Pithu, sellier, âgé de vingt cinq ans, 2^e Louis Travaux, fermier, âgé de vingt quatre ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons redigé le présent acte qui les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Certifié suivant la loi par moi Comité de Canton Dantagnan, Secrétaire de P. André de Cubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

L. Hénaut Pellet Juge
Dantagnan

N^o 12
Du 28 février
Emmanuel Bonnet
Lachaux

Du vingt huit février mil huit cent quatre vingt cinq, à trois heures du soir.
Acte de naissance de Emmanuel Bonnet Lachaux, né le sept de ce mois à une heure du matin, au bourg de P. André de Cubra, fils naturel de Louis Lachaux, cuisinier, âgé de trente quatre ans, demeurant à P. André de Cubra, et de son épouse.

L'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Vige, charpentier, âgé de trente trois ans, 2^e Louis Travaux, fermier, âgé de vingt quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons redigé le présent acte qui les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Certifié suivant la loi par moi Comité de Canton Dantagnan, Secrétaire de P. André de Cubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

M. Vigi Telsains Juge
Dantagnan

N^o 13
Du 17 Mars
Jean Bonnet
Chéron



Du quinze Mars, mil huit cent quatre vingt cinq, à neuf heures du soir.
Acte de naissance de Jean Bonnet Chéron, né le cinq Mars au matin au bourg de P. André de Cubra, fils légitime de Félix Jules Chéron, armurier, âgé de vingt six ans, et de Julie Boani Beauvillain, son épouse, âgée de vingt trois ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de P. André de Cubra.

L'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Louis Haefinger, commis receveur, âgé de quarant deux ans, 2^e Louis Travaux, âgé de quarant cinq ans, demeurant le premier à P. André de Cubra, et le second à Saliquet.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons redigé le présent acte qui les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Certifié suivant la loi par moi Comité de Canton Dantagnan, Secrétaire de P. André de Cubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

J. Chéron Juge
Dantagnan

Decide de Bordeaux.
Le dix Mai mil neuf cent soixante huit -
le dix Mai mil neuf cent soixante huit -
le Mai.

N^o 14
Du 28 Mars
Emmanuel Bonnet
Lachaux
Reconnaissance

Aujourd'hui vingt huit Mars mil huit cent quatre vingt cinq, à deux heures du soir, devant nous Comité de Canton Dantagnan, Secrétaire de P. André de Cubra, ont été présentés le même Emmanuel Lachaux, cuisinier, âgé de trente quatre ans, demeurant à P. André de Cubra, signifié à déclarer vouloir reconnaître pour son fils naturel, l'enfant Emmanuel Bonnet Lachaux, né dans cette commune le sept de ce mois, comme fils naturel de Louis Lachaux et de son épouse.

La dite déclaration a été faite en présence du père, du Lachaux, charpentier, âgé de cinquante six ans, et Jean George Montant, notaire, habitant de cette commune.

Après lecture, les témoins ont signé avec nous le présent acte et avec le déclarant qui a été lu à haute voix par de la par nous notaire.

Certifié suivant la loi par moi Comité de Canton Dantagnan, Secrétaire de P. André de Cubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

J. Montant Juge
Dantagnan

L. Montant Juge
Dantagnan

N. 19

Du 9 Avril

Lucie Belon
Marie Noirel

Par acte en date du dix huit
Avril mil neuf cent sept souscrit
à Dantagnan, devant le notaire
Monsieur Noirel, a été célébré mariage
entre Joseph Henri Follie, fils
légitime de son père, et Marie
Noirel, fille légitime de son père,
muni officier de l'état civil le jour
même, qui ont été mariés sept.

Devisé à 3^e de l'acte
au lot (et al. fausse) le
dix septième mil neuf
cent soixante six.

le dix neuf Septembre
mil neuf cent soixante six.
le Maire,
Dantagnan

Du neuf Avril mil huit cent quatre vingt
a neuf heures du matin.
Acte de naissance de Lucie Belon Marie Noirel,
née le six de ce mois à cinq heures du soir, au bourg de
Dantagnan, fille légitime de Joseph Henri Follie,
charpentier, âgé de vingt quatre ans, et de Louise Noirel,
professeur, âgé de vingt deux ans, mariés et demeurant
ensemble au bourg de Dantagnan de Dantagnan.

Le père de l'enfant a été reconnu être femme.

Premier témoin Laurent Laporte, boulanger, âgé de vingt
trois ans, second témoin Louis Follie, professeur, âgé de vingt
deux ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et
le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Combatte suivant la loi par moi, Louis Noirel, notaire.

Dantagnan, le six de ce mois de Dantagnan, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

Joseph Noirel
Louis Dantagnan

N. 20

Du 11 Avril

Paul Blanc

Par acte en date du dix huit
Avril mil neuf cent sept souscrit
à Dantagnan, devant le notaire
Monsieur Noirel, a été célébré mariage
entre Paul Blanc, fils légitime de son père,
et Marie Noirel, fille légitime de son père,
muni officier de l'état civil le jour
même, qui ont été mariés sept.

Devisé à 3^e de l'acte
au lot (et al. fausse) le
dix septième mil neuf
cent soixante six.

le dix neuf Septembre
mil neuf cent soixante six.
le Maire,
Dantagnan

Du onze Avril mil huit cent quatre vingt cinq
a neuf heures du matin.

Acte de naissance de Paul Blanc, né le six de ce mois
au bourg de Dantagnan, fils légitime de
Jean Blanc, professeur, âgé de vingt sept ans, et de Jeanne
Noirel, professeur, âgé de vingt huit ans, mariés et demeurant
ensemble au bourg de Dantagnan de Dantagnan.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Joseph Noirel, boulanger, âgé de quarante quatre
ans, second témoin Pierre Noirel, professeur, âgé de cinquante ans,
habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et
le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Combatte suivant la loi par moi, Louis Noirel, notaire.

Dantagnan, le six de ce mois de Dantagnan, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

Paul Blanc
Louis Dantagnan

N. 21

Du 11 Avril



Fernand Girard

Fernand Girard, Epoux
de Joseph POMAR, est
domicilié à Lyon (4^e)
(Rhône) le huit au
Dixième mil neuf cent
soixante six.

le sept premier mil neuf
cent soixante six -
le Maire,
Dantagnan

Du dix huit Avril mil huit cent quatre vingt
cinq, a deux heures du matin.

Acte de naissance de Fernand Girard, né le six de ce mois
au bourg de Dantagnan, fils légitime de
Joseph Girard, professeur, âgé de trente trois ans, et de Jeanne
Noirel, professeur, âgé de vingt deux ans, mariés et demeurant
ensemble au bourg de Dantagnan de Dantagnan.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Jean Girard, professeur, âgé de trente ans,
second témoin Claude Laporte, professeur, âgé de vingt quatre
ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et
le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Combatte suivant la loi par moi, Louis Noirel, notaire.

Dantagnan, le six de ce mois de Dantagnan, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

Fernand Girard
Claude Laporte

N. 22

Du 11 Avril

Marie Louise Beaupertuis

Par acte en date du dix huit
Avril mil neuf cent sept souscrit
à Dantagnan, devant le notaire
Monsieur Noirel, a été célébré mariage
entre Marie Louise Beaupertuis, fille
légitime de son père, et Louis Noirel, fils
légitime de son père, muni officier de l'état civil le jour
même, qui ont été mariés sept.

Devisé à 3^e de l'acte
au lot (et al. fausse) le
dix septième mil neuf
cent soixante six.

le dix neuf Septembre
mil neuf cent soixante six.
le Maire,
Dantagnan

Du dix huit Avril mil huit cent quatre vingt cinq
a deux heures du soir.

Acte de naissance de Marie Louise Beaupertuis, née le six
de ce mois au bourg de Dantagnan, fille
légitime de son père, et de Louis Noirel, fils
légitime de son père, mariés et demeurant ensemble au bourg
de Dantagnan de Dantagnan.

Le père de l'enfant a été reconnu être femme.

Premier témoin Jean Beaupertuis, professeur, âgé de quarante
sept ans, second témoin Jean Noirel, professeur, âgé de cinquante
sept ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et
le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Combatte suivant la loi par moi, Louis Noirel, notaire.

Dantagnan, le six de ce mois de Dantagnan, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

Marie Louise Beaupertuis
Louis Noirel

N^o 23
Du 23 Avril
Monsieur le Maire
Decidee au Bordeaux
(Prou) le 23 Avril
mil neuf cent dix
le 23 Avril mil neuf
cent dix cent dix.
le 23
Cieberg

Du vingt trois avril mil huit cent quatre vingt
cinq, à dix heures du matin.
Acte de naissance de Alexandre Alcalade, né le jour
hier du matin au bourg de l'Antrier de Cubzac, fils
légitime de Marie Alcala Gérard Alcalade, veuve
de l'Antrier, et de son mari Jean Bonnamy, sans
profession, âgé de vingt huit ans, marié et demeurant ensemble
au bourg de l'Antrier de Cubzac.
Le said enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Alfred Lachaise, pharmacien, âgé de vingt
deux ans, second témoin Jean Marie Alcala, marchand, âgé de
cinquante quatre ans, habitants de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant nous avons redigé le présent acte que les témoins et
le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Compté suivant la loi par moi Emile Alcala
Dantagnan, Secrétaire de l'Antrier de Cubzac, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.
Em. Alcala Dantagnan

N^o 24
Du 23 Avril
Jean Peyron
Par acte en date du quatorze
avril mil neuf cent dix
la mairie de cette commune,
au bureau de la mairie
ont été dressés deux actes de
contrat de mariage avec
un seul et même
ont été reçus
par nos officiers de
l'état civil à jour quatorze
avril mil neuf cent dix.

Du vingt trois avril mil huit cent quatre vingt
cinq, à dix heures du soir.
Acte de mariage de Jean Peyron, né hier à dix heures et
demi du matin, au bourg de l'Antrier de Cubzac, fils légitime
de Pierre Peyron, bouclier, âgé de vingt neuf ans, et de Marguerite
Coutreau, sans profession, âgée de vingt trois ans, mariés et demeurant
ensemble au bourg de l'Antrier de Cubzac.
Le said enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Francis Bischof, menuisier, âgé de quarante
sept ans, second témoin Emile Vige, bouclier, âgé de quarante
deux ans, habitants de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant nous avons redigé le présent acte que les témoins et
le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Compté suivant la loi par moi Emile Alcala
Dantagnan, Secrétaire de l'Antrier de Cubzac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.
E. Vige Peyron Bischof
Dantagnan

Monsieur le Maire
Par acte en date du vingt
trois avril mil neuf cent dix
la mairie de cette commune,
au bureau de la mairie
ont été dressés deux actes de
contrat de mariage avec
un seul et même
ont été reçus
par nos officiers de
l'état civil à jour quatorze
avril mil neuf cent dix.

Par acte en date du vingt
trois avril mil neuf cent dix
la mairie de cette commune,
au bureau de la mairie
ont été dressés deux actes de
contrat de mariage avec
un seul et même
ont été reçus
par nos officiers de
l'état civil à jour quatorze
avril mil neuf cent dix.
D. A. Peyron

N^o 26
Du 6 Mai
Monsieur le Maire
Par acte en date du quatre
juillet, enregistré le vingt
trois avril mil neuf cent dix
la mairie de cette commune,
au bureau de la mairie
ont été dressés deux actes de
contrat de mariage avec
un seul et même
ont été reçus
par nos officiers de
l'état civil à jour quatorze
avril mil neuf cent dix.

Par acte en date du quatre
juillet, enregistré le vingt
trois avril mil neuf cent dix
la mairie de cette commune,
au bureau de la mairie
ont été dressés deux actes de
contrat de mariage avec
un seul et même
ont été reçus
par nos officiers de
l'état civil à jour quatorze
avril mil neuf cent dix.
Dantagnan

Du vingt huit avril mil huit cent quatre
vingt cinq, à dix heures du soir.
Acte de naissance de Jean Marie Louis Vige, né le jour
hier du matin au bourg de l'Antrier de Cubzac, fils
légitime de Francis Vige, charpentier, âgé de vingt neuf ans,
et de Marie Marie, sans profession, âgée de vingt un ans, mariés
et demeurant ensemble au bourg de l'Antrier de Cubzac.
Le said enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Francis Bischof, menuisier, âgé de quarante sept ans,
second témoin Emile Vige, bouclier, âgé de quarante deux ans,
habitants de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons redigé le présent acte que les témoins
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Compté suivant la loi par moi Emile Alcala
Dantagnan, Secrétaire de l'Antrier de Cubzac, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.
Vige Francis Bischof
E. Vige Dantagnan

Du six mai mil huit cent quatre vingt cinq, à dix
heures du soir.
Acte de mariage de Marguerite Savineau, née hier à dix
heures du matin au lieu de Peyron, commune de l'Antrier de
Cubzac, fille légitime de Antoine Savineau, cultivateur, âgé de
vingt un ans, et de Anne Chardant, sans profession, âgée de
vingt neuf ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de Peyron.
Le said enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Peyron, charpentier, âgé de
vingt huit ans, second témoin Jean Duron, charpentier, âgé de
vingt huit ans, habitants de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons redigé le présent acte que les témoins et
le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Compté suivant la loi par moi Emile Alcala
Dantagnan, Secrétaire de l'Antrier de Cubzac, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.
Duron Jean Peyron
Savineau Antoine Dantagnan

N^o 21
Du 21 Avril

Acte de mariage de Mademoiselle Morlaire, née à Paris le huitième du mois de mai, au bourg de L'Ancre de Cubre, fille légitime de Messieurs Nicolas Gérard Morlaire, notaire ordinaire, âgé de trente ans, et de Madame Marie Eva Bonneau, sans profession, âgée de vingt-huit ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de L'Ancre de Cubre.

Le second enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Alfred Lachaise, pharmacien, âgé de vingt-deux ans, second témoin Jean Marie Morlaire, marchand, âgé de cinquante quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le témoin, et déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant le loi par nous Emile Morlaire, Dantaguen, Notaire de L'Ancre de Cubre, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

E. Morlaire, Dantaguen

N^o 22
Du 23 Avril

Acte de mariage de Jean Payron, né à Paris le huitième du mois de mai, au bourg de L'Ancre de Cubre, fils légitime de Messieurs Jean Payron, boucher, âgé de vingt-neuf ans, et de Marguerite Gauthier, sans profession, âgée de vingt-trois ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de L'Ancre de Cubre.

Le second enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin François Bischoff, menuisier, âgé de quarante sept ans, second témoin Gustave Vigé, boucher, âgé de quarante six ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le témoin, et déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant le loi par nous Emile Morlaire, Dantaguen, Notaire de L'Ancre de Cubre, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

E. Vigé, Payron, Bischoff, Dantaguen

N^o 23
Du 24 Avril

Acte de mariage de Jean Payron, né à Paris le huitième du mois de mai, au bourg de L'Ancre de Cubre, fils légitime de Messieurs Jean Payron, boucher, âgé de vingt-neuf ans, et de Marguerite Gauthier, sans profession, âgée de vingt-trois ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de L'Ancre de Cubre.

Le second enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin François Bischoff, menuisier, âgé de quarante sept ans, second témoin Gustave Vigé, boucher, âgé de quarante six ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le témoin, et déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant le loi par nous Emile Morlaire, Dantaguen, Notaire de L'Ancre de Cubre, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

E. Vigé, Payron, Bischoff, Dantaguen

N^o 24
Du 6 Mai

Acte de mariage de Marguerite Laroche, née à Paris le huitième du mois de mai, au bourg de L'Ancre de Cubre, fille légitime de Messieurs Laroche, cultivateur, âgé de vingt-un ans, et de Marie Chantrel, sans profession, âgée de vingt-neuf ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de L'Ancre.

Le second enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Jean Payron, charbonnier, âgé de cinquante ans, second témoin Jean Dumont, charbonnier, âgé de vingt huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le témoin, et déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant le loi par nous Emile Morlaire, Dantaguen, Notaire de L'Ancre de Cubre, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Dumont Jean, Payron Jean, Laroche Antoine, Dantaguen

N. 31

Du 19 mai

Yves Jean

Par acte en date du huit
septembre mil neuf cent onze
notaire de la mairie de Pontbriand
Yves Jean, âgé de vingt ans, a
été déclaré en état de mariage avec
Jeanne Ruffe, âgée de vingt ans,
d'où il suit que le mariage
est nul.

J. J. Warr

Du vingt neuf mai mil huit cent quatre vingt
cinq, à neuf heures du matin.
Acte de mariage de Yves Jean, né le
du six au lieu de Pontbriand, commune de Pontbriand,
fil légitime de Victor Joseph Taveau, marchand, agé de
vingt ans, et de Charlotte Cabana, sans profession, agée de
vingt ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Pontbriand.
Ledit enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Gastier, salétre, agé de trente ans.
Second témoin Jean Taveau, tonnelier, agé de trente ans.
habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
dit enfant, nous avons reçu le présent acte qu'il a signé
et déclaré ont signé avec nous après lecture.

Comté, devant lui par nous Comte Martin
Dantagnon, chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Victor Taveau

Gastier

Edouard

J. Warr

N. 32

Du 19 mai

Pierre Girard

Du vingt neuf mai mil huit cent quatre vingt cinq,
à trois heures du soir.
Acte de mariage de Pierre Girard, né le
huit au lieu de Plagny, commune de Pontbriand,
fil légitime de Jacques Girard, marchand, agé de
vingt ans, et de Charlotte Laporte, sans profession, agée
de vingt huit ans, mariés et demeurant ensemble au dit
lieu de Plagny.

Ledit enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Louis Péroch, marchand, agé de cinquante
ans, Second témoin Etienne Larrue, journalier, agé de cinquante
ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
dit enfant, nous avons reçu le présent acte qu'il a signé
et déclaré ont signé avec nous après lecture.

Comté, devant lui par nous Comte Martin
Dantagnon, chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Girard

Péroch

Larrue

Edouard

N. 33

Du 4 juin

Maurice Louis
Vétien

Du quatre juin mil huit cent quatre vingt
cinq, à neuf heures du matin.

Acte de mariage de Maurice Louis Vétien, né le
de six au lieu de Pontbriand, commune de Pontbriand,
fil légitime de Jean Vétien,
marchand, agé de quarante ans, et de Marie Auguste Adeline
Marchand, sans profession, agée de trente cinq ans, mariés
et demeurant ensemble au dit lieu de Pontbriand.

Ledit enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Pierre Vétien, salétre, agé de cinquante ans.
Second témoin Etienne Larrue, journalier, agé de cinquante
ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
dit enfant, nous avons reçu le présent acte qu'il a signé
et déclaré ont signé avec nous après lecture.

Comté, devant lui par nous Comte Martin
Dantagnon, chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Comte Martin Dantagnon
H. Genest
Larrue
Edouard

N. 34

Du 23 juin

Paul Henri
Beaupertuis

Du vingt trois juin mil huit cent quatre vingt cinq,
à trois heures du soir.

Acte de mariage de Paul Henri Beaupertuis, né le
à trois heures du matin, au lieu de Pontbriand, commune de Pontbriand,
fil légitime
de son George Beaupertuis, tonnelier, agé de vingt ans, et
de Charlotte Péroch, sans profession, agée de vingt sept ans,
mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Pontbriand.

Ledit enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Etienne Larrue, journalier, agé de cinquante
ans, Second témoin Pierre Girard, cultivateur, agé de cinquante
ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
dit enfant, nous avons reçu le présent acte qu'il a signé
et déclaré ont signé avec nous après lecture.

Comté, devant lui par nous Comte Martin
Dantagnon, chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Girard

Beaupertuis

Larrue

Edouard

N^o 35
Du 27 juin
Jean Mellor

Du vingt cinq juin mil huit cent quatre vingt cinq, à deux heures du soir.
Acte de naissance de Jean Mellor, né hier à dix heures du soir, au lieu de Montebello, commune de l'état de Cuba, fils légitime de Jean Mellor, cultivateur, âgé de vingt cinq ans, et de Marie, sa femme, âgée de vingt cinq ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Montebello.

Le second enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Gordon, cordonnier, âgé de vingt huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le père et le témoin ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant le loi par nous Comité de l'état de Cuba, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Comité de l'état de Cuba, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.
Mellor Gordon

N^o 36
Du 27 juin
Jean Simon

Du vingt sept juin mil huit cent quatre vingt cinq, à cinq heures du soir.
Acte de naissance de Jean Simon, né ce jour à dix heures du matin, au lieu de la Prouse, commune de l'état de Cuba, fils légitime de Pierre Simon, cultivateur, âgé de vingt cinq ans, et de Marie, sa femme, âgée de vingt cinq ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de la Prouse.

Le second enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Fauré, tonnelier, âgé de trente six ans.
Second témoin Pierre Laporte, cordonnier, âgé de trente six ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le père et le témoin ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant le loi par nous Comité de l'état de Cuba, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Comité de l'état de Cuba, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.
Pierre Simon
Laporte
Laporte

N^o 37
Du 6 juillet



Paul Simon
Vice

Acte en date du présent jour mil huit cent dix sept

Du six juillet mil huit cent dix sept, à quatre heures du soir.

Acte de naissance de Paul Simon, né ce jour à deux heures du soir, au lieu de l'état de Cuba, fils légitime de Jean Simon, cultivateur, âgé de vingt cinq ans, et de Marie, sa femme, âgée de vingt cinq ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de l'état de Cuba.

Le second enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Fauré, tonnelier, âgé de trente six ans.
Second témoin Jean Gordon, cordonnier, âgé de vingt huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le père et le témoin ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant le loi par nous Comité de l'état de Cuba, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Comité de l'état de Cuba, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.
Vice Simon
Laporte

N^o 38
Du 8 juillet

Jean Louis
Baudouin

Acte en date du présent jour mil huit cent dix sept

Du huit juillet mil huit cent dix sept, à trois heures du soir.

Acte de naissance de Jean Louis Baudouin, né ce jour à deux heures du soir, au lieu de l'état de Cuba, fils légitime de Jean Baudouin, cultivateur, âgé de vingt cinq ans, et de Marie, sa femme, âgée de vingt cinq ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de l'état de Cuba.

Le second enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Joseph Boy, menuisier, âgé de trente deux ans.
Second témoin Jean Gordon, cordonnier, âgé de vingt huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le père et le témoin ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant le loi par nous Comité de l'état de Cuba, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Comité de l'état de Cuba, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.
J. Baudouin
Gordon
Laporte

N^o 39
Du 19 juillet
Acte de mariage de Marie Antoinette Labouard
marié à huit heures du soir, au bourg de St André de Cubzac
fille légitime de Albert Victor Labouard, cordonnier, âgé
de vingt six ans, et de Jeanne Vignier, sans profession, âgée
de vingt cinq ans, mariés et demeurant ensemble au bourg
de St André de Cubzac.
Le bon de l'enfant a été reconnu être marcé.
Premier témoin Gabriel Gonthier, sabotier, âgé de quarante
huit ans, second témoin Jean Galand, menuisier, âgé de quarante
quatre ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation a été faite par le
bon de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Compté devant la loi par moi Comte Charles
Dantagnan, chassé de St André de Cubzac, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.
Gabriel Gonthier, Charles Galand, Comte Charles Dantagnan
N^o 40
Du 13 juillet
Acte de mariage de Pierre Skellé, né le vingt dix
sept heures du matin, au lieu des Pinys, commune de St André
de Cubzac, fils légitime de Pierre Skellé, maçon, âgé de trente
quatre ans, et de Marie Beynaud, sans profession, âgée de
vingt huit ans, mariés et demeurant ensemble au lieu des
Pinys.
Le bon de l'enfant a été reconnu être marcé.
Premier témoin Jean Lohreau, maçon, âgé de trente ans
second témoin Pierre Hoothen, maçon, âgé de vingt cinq ans
habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation a été faite par le
bon de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Compté devant la loi par moi Comte Charles
Dantagnan, chassé de St André de Cubzac, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.
Lohreau Jean, Hoothen Pierre
Ed Dantagnan

N^o 41
Du 13 juillet
Acte de mariage de Jean Marie Benoit, né le
sept heures du matin, au lieu de St André de Cubzac, fils
légitime de Alphonse Benoit, sabotier, âgé de quarante
ans, et de Marie Valentin Beynaud, sans profession, âgée
de vingt et un huit mil neuf cent cinquante.
Le bon de l'enfant a été reconnu être marcé.
Premier témoin Pierre Benoit, boulanger, âgé de
quarante six ans, second témoin Pierre Lagnan, boulanger, âgé
de trente trois ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation a été faite par le
bon de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Compté devant la loi par moi Comte Charles
Dantagnan, chassé de St André de Cubzac, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.
Pierre Benoit, Pierre Lagnan
N^o 42
Du 15 août
Acte de mariage de Jean Marie Chérie, né le
sept heures du matin, au lieu de St André de Cubzac, fils
légitime de Jean Lohreau Chérie, négociant, âgé de trente ans
et de Marguerite Berthe Bellier, sans profession, âgée de
vingt neuf ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de
St André de Cubzac.
Le bon de l'enfant a été reconnu être marcé.
Premier témoin Charles Bellier, marchand, âgé de vingt
sept ans, second témoin Georges Chérie, marchand, âgé de
vingt cinq ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation a été faite par le
bon de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Compté devant la loi par moi Comte Charles
Dantagnan, chassé de St André de Cubzac, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.
Bellier Charles, Chérie Georges
N^o 43
Du 19 décembre 1970
le 19 décembre 1970
le Maire

N. 43

Du 14 Août

Jean de la Roche
Moulinier

Du trois Août mil huit cent quatre vingt cinq
à deux heures du matin
Acte de naissance de Jean Moaurice Moulinier, né le
à quatre heures et demie du soir au lieu de Fontaine, au
de l'André de Cuba; fils légitime de Pierre Moulinier, marié
à la demoiselle de Cuba; âgé de vingt huit ans, et de Jeanne Gassin, son épouse
âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble au dit
lieu de Fontaine.

Le sieur de l'empêchement a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Raymond, charron, âgé de
quarante sept ans, second témoin Jean Pierre, tonnelier, âgé
de trente six ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons redigé le présent acte qui les témoins ont signés
avec nous après lecture et non le déclarant qui a été au secret.

Contaté devant la loi par nous Commis de l'André de Cuba, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Raymond Jean Pierre
L. Pierre
Dantagnan

N. 44

Du 14 Août

Emilien Laclau

Par acte de l'André de Cuba, le 14 Août 1844, à deux heures du matin, acte de naissance de
Emilien Laclau, né le 14 Août 1844, à deux heures du matin, au lieu de Fontaine, au
de l'André de Cuba; fils légitime de Pierre Laclau, marié à la demoiselle de Cuba; âgé de vingt huit ans, et de Jeanne Gassin, son épouse
âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Fontaine.

Du trois Août mil huit cent quatre vingt cinq
à deux heures du matin
Acte de naissance de Emilien Laclau, né le 14 Août 1844, au
de l'André de Cuba; fils légitime de Pierre Laclau, marié à la demoiselle de Cuba; âgé de vingt huit ans, et de Jeanne Gassin, son épouse
âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Fontaine.

Le sieur de l'empêchement a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Raymond, charron, âgé de quarante sept ans, second témoin Jean Pierre, tonnelier, âgé de trente six ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons redigé le présent acte qui les témoins ont signés
avec nous après lecture et non le déclarant qui a été au secret.

Contaté devant la loi par nous Commis de l'André de Cuba, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Dantagnan, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Pierre Raymond
Jean Pierre
Dantagnan

N. 45

Du 14 Août



Jeanne Lalanne

Par acte de l'André de Cuba, le 14 Août 1844, à deux heures du matin, acte de naissance de
Jeanne Lalanne, née le 14 Août 1844, à deux heures du matin, au lieu de Fontaine, au
de l'André de Cuba; fille légitime de Jean Lalanne, marié à la demoiselle de Cuba; âgée de vingt huit ans, et de Jeanne Gassin, son épouse
âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Fontaine.

Du trois Août mil huit cent quatre vingt cinq
à deux heures du matin
Acte de naissance de Jeanne Lalanne, née le 14 Août 1844, au
de l'André de Cuba; fille légitime de Jean Lalanne, marié à la demoiselle de Cuba; âgée de vingt huit ans, et de Jeanne Gassin, son épouse
âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Fontaine.

Le sieur de l'empêchement a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Pierre, tonnelier, âgé de trente six ans, second témoin Pierre Raymond, charron, âgé de quarante sept ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons redigé le présent acte qui les témoins ont signés
avec nous après lecture et non le déclarant qui a été au secret.

Contaté devant la loi par nous Commis de l'André de Cuba, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Dantagnan, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Lalanne
L. Pierre
Dantagnan

N. 46

Du 14 Août

Jeanne Lalanne

Par acte de l'André de Cuba, le 14 Août 1844, à deux heures du matin, acte de naissance de
Jeanne Lalanne, née le 14 Août 1844, à deux heures du matin, au lieu de Fontaine, au
de l'André de Cuba; fille légitime de Jean Lalanne, marié à la demoiselle de Cuba; âgée de vingt huit ans, et de Jeanne Gassin, son épouse
âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Fontaine.

Du vingt quatre Août mil huit cent quatre vingt
cinq, à deux heures du matin
Acte de naissance de Jeanne Lalanne, née le 14 Août 1844, au
de l'André de Cuba; fille légitime de Jean Lalanne, marié à la demoiselle de Cuba; âgée de vingt huit ans, et de Jeanne Gassin, son épouse
âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Fontaine.

Le sieur de l'empêchement a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Pierre, tonnelier, âgé de trente six ans, second témoin Pierre Raymond, charron, âgé de quarante sept ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons redigé le présent acte qui les témoins ont signés
avec nous après lecture et non le déclarant qui a été au secret.

Contaté devant la loi par nous Commis de l'André de Cuba, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Dantagnan, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Lalanne
L. Pierre
Dantagnan

N. 87
Du 7^e août
Jean Lalanne

Du vingt sept Août mil huit cent quatre vingt cinq, à onze heures du matin.
Acte de naissance de Jean Lalanne, né hier à deux heures du soir au lieu de Plagne, commune de St. André de Cubzac, fils légitime de Jean Lalanne, cultivateur âgé de vingt quatre ans, et de Marie Durand, sans profession, âgée de vingt cinq ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Plagne.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Guich. Vigie, boulanger, âgé de quarante ans.
Second témoin Jean Faure, fermier, âgé de trente ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et déclaré par lui et par nous après lecture.
Constata devant la loi par nous Commis à Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, par suite de la fonction d'officier public de l'état civil.

L. Faure par Lalanne E. Vigie
Ed. Dantagnan

N. 88
Du 16^e août
Jean Lestage

Du premier Septembre mil huit cent quatre vingt cinq, à neuf heures du matin.
Acte de naissance de Jean Lestage, né hier à deux heures du soir au lieu de St. André de Cubzac, fils légitime de Renaud Lestage, menuisier, âgé de vingt cinq ans, et de Philippine Lestage, sans profession, âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de St. André de Cubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Duoulet, charron, âgé de vingt huit ans.
Second témoin Joseph Roz, menuisier, âgé de trente deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et déclaré par lui et par nous après lecture.

Constata devant la loi par nous Commis à Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, par suite de la fonction d'officier public de l'état civil.

Jean Renaud Lestage
Joseph Roz
Ed. Dantagnan

De cet acte en date des quatre
mil huit cent quatre vingt
cinq, il a été tiré un exemplaire
pour les registres de cette commune
et un autre pour le mariage avec
Marie Rose Dole, dont
l'acte de mariage a été tiré par nous
le 16 août mil huit cent quatre
vingt cinq.

Decidé à la Fête St
André (du et du) le trois
septembre mil huit cent
quatre-vingt-cinq.
Le Maire,
Ed. Dantagnan

N. 89
Du 7^e août
Jean Gerard

Du sept Septembre mil huit cent quatre vingt cinq, à quatre heures du soir.
Acte de naissance de Claire Gerard, née le cinq de ce mois à neuf heures du matin au lieu de la Galle, commune de St. André de Cubzac, fille légitime de Pierre Gerard, cultivateur, âgé de trente six ans, et de Marie Gerard, sans profession, âgée de vingt huit ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de la Galle.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin John Lamine, jardinier, âgé de cinquante ans.
Second témoin Pierre Marie Sabatier, âgé de cinquante ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et déclaré par lui et par nous après lecture.

Constata devant la loi par nous Commis à Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, par suite de la fonction d'officier public de l'état civil.

L. Lamine H. Gerard
Ed. Dantagnan

N. 90
Du 16^e août
Pierre Rigolle

Du deux Septembre mil huit cent quatre vingt cinq, à huit heures du soir.
Acte de naissance de Pierre Rigolle, né le quatre de ce mois à sept heures et demie du matin au lieu de Bata, commune de St. André de Cubzac, fils légitime de Jean Rigolle, cultivateur, âgé de vingt six ans, et de Marie Rigolle, sans profession, âgée de vingt cinq ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Bata.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Felix Jarry, propriétaire, âgé de trente quatre ans.
Second témoin Pierre Faure, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et déclaré par lui et par nous après lecture.

Constata devant la loi par nous Commis à Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, par suite de la fonction d'officier public de l'état civil.

Rigolle Jean
Ed. Dantagnan

N. 11
Du 11 76
Jean Auguste
Rebours

Du vingt quatre Septembre mil huit cent quatre
vingt cinq, à onze heures du matin.
Acte de naissance de Jean Auguste Rebours, né le
à deux heures du matin, au Bourg de St André de Cubzac, fils
légitime de Auguste Marie Rebours, jardinier, âgé de
trente deux ans, et de Marie Barthelemy, sans profession
agée de vingt trois ans, mariés et demeurant ensemble
au Bourg de St André de Cubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Georges Montaut, marchand, âgé de vingt
cinq ans, second témoin Jean Annaud, tannier, âgé de vingt
cinq ans, habitants de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les
témoin, et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Compté suivant la loi par moi J. M. Montaut
Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Montaut J. M. Annaud J. M. Rebours

N. 12
Du 12 76
Jean Auguste
Rebours

Du premier Octobre mil huit cent quatre vingt
cinq, à sept heures du soir.
Acte de naissance de Marie Adrienne Chebert, née le
le vingt neuf Septembre dernier, à onze heures du soir, au Bourg
de St André de Cubzac, fille légitime de Constant Louis
Chebert, charpentier, âgé de vingt sept ans, et de Marie
Poucheux, sans profession, âgée de vingt trois ans, mariés
et demeurant ensemble au Bourg de St André de Cubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin François Guichard, cultivateur, âgé de
vingt cinq ans, second témoin Pierre Thérèse Sabotier, âgé
de cinquante deux ans, habitants de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les
témoin, et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Compté suivant la loi par moi J. M. Montaut
Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Montaut J. M. Chebert

N. 13
Du 8 76
Jean Pevreau

Du cinq Octobre mil huit cent quatre
vingt cinq, à huit heures du matin.
Acte de naissance de Jean Pevreau, né le
du matin, au Bourg de Plagne, fils légitime de
Guillaume Pevreau, marié, âgé de trente
quatre ans, et de Marie Pevreau, sans profession, âgée de vingt
quatre ans, mariés et demeurant ensemble au Bourg de Plagne.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin François Pevreau, cultivateur, âgé de vingt
neuf ans, second témoin François Pevreau, cultivateur, âgé de
cinquante deux ans, habitants de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les
témoin, et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Compté suivant la loi par moi J. M. Montaut
Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Pevreau J. M. Pevreau Guillaume

N. 14
Du 6 76
André Geynat

Du six Octobre mil huit cent quatre vingt cinq,
à deux heures du soir.
Acte de naissance de André Geynat, né le
du soir, au Bourg de St André de Cubzac, fils légitime de
Jean Geynat, cultivateur, âgé de vingt quatre ans, et de Marie
Geynat, sans profession, âgée de vingt trois ans, mariés
et demeurant ensemble au Bourg de St André de Cubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin André Geynat, cultivateur, âgé de
vingt quatre ans, second témoin Pierre Geynat, cultivateur, âgé de
cinquante deux ans, habitants de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les
témoin, et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Compté suivant la loi par moi J. M. Montaut
Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Geynat J. M. Geynat André

N^o 11
Du 1^{er} 86
Charles Chablain
Kavard

Du huit Octobre mil huit cent quatre vingt cinq, à deux heures du soir.
Acte de naissance de Marie Woodelene Kavard, fille légitime de Jules Kavard, cultivateur au chemin de fer, âgé de trente cinq ans, et de Marie Devaux, veuve âgée de vingt huit ans, mariés et demeurant ensemble au hameau de Cubra.
Le said enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Mathieu Gaudet, ouvrier de la poste, âgé de quarante ans, second témoin Bertrand Lapierre, cultivateur, âgé de trente deux ans, habitants de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Contaté devant le loi par nous Comité de la Dantagnan, chargé de l'état de Cubra, faisant les fonctions d'officier public du dit état civil.

Lepère *Jules Kavard*
Dantagnan

N^o 12
Du 9^{er} 86
Lion Loret

Du neuf Octobre mil huit cent quatre vingt cinq, à deux heures du matin.
Acte de naissance de Léon Loret, né le sept des mois à quatre heures du matin, au lieu de la Parotte, commune de l'André de Cubra, fils légitime de Jean Loret, natif de Jean Loret Loret, égaré, âgé de quarante six ans et de Marguerite Loret, son épouse, âgée de quarante six ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de la Parotte.
Le said enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Georges Montant, marchand, âgé de vingt cinq ans, second témoin François Michélin, pharmacien, âgé de cinquante huit ans, habitants de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Contaté devant le loi par nous Comité de la Dantagnan, chargé de l'état de Cubra, faisant les fonctions d'officier public du dit état civil.

J. Loret
J. Michélin
J. Montant
Dantagnan

N^o 17
Du 10^{er} 86
Alphonse Piquet

Acte de mariage
Entre Alphonse Piquet, âgé de vingt sept ans, fils légitime de Jean Piquet, cultivateur, et de Marie Piquet, âgée de vingt six ans, fille légitime de Jean Piquet, cultivateur, tous deux mariés et demeurant ensemble au hameau de Cubra.
Le said enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Piquet, cultivateur, âgé de cinquante ans, second témoin Jean Piquet, cultivateur, âgé de cinquante ans, habitants de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Contaté devant le loi par nous Comité de la Dantagnan, chargé de l'état de Cubra, faisant les fonctions d'officier public du dit état civil.

Alphonse Piquet
Dantagnan

N^o 18
Du 20^{er} 86
Valmy Jean

Acte de naissance de Valmy Jean, né le dix des mois à quatre heures du matin, au lieu de la Parotte, commune de l'André de Cubra, fils légitime de Jean Valmy, cultivateur, et de Marie Valmy, âgée de trente un an, et de Marie Valmy, épouse, âgée de trente deux ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de la Parotte.
Le said enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Valmy, cultivateur, âgé de cinquante ans, second témoin Jean Valmy, cultivateur, âgé de cinquante ans, habitants de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Contaté devant le loi par nous Comité de la Dantagnan, chargé de l'état de Cubra, faisant les fonctions d'officier public du dit état civil.

Valmy Jean
Dantagnan

27) Maire de l'André de Cubra, le 30 juin 1904
avec Valmy BEAUBONT
Précédé de l'André de Cubra, le 20 Mars 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920, 1921, 1922, 1923, 1924, 1925, 1926, 1927, 1928, 1929, 1930, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936, 1937, 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945, 1946, 1947, 1948, 1949, 1950, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1956, 1957, 1958, 1959, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968, 1969, 1970, 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 2679, 2680, 2681, 2682, 2683, 2684, 2685, 2686, 2687, 2688, 2689, 2690, 2691, 2692, 2693, 2694, 2695, 2696, 2697, 2698, 2699, 2700, 2701, 2702, 2703, 2704, 2705, 2706, 2707, 2708, 2709, 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715, 2716, 2717, 2718, 2719, 2720, 2721, 2722, 2723, 2724, 2725, 2726, 2727, 2728, 2729, 2730, 2731, 2732, 2733, 2734, 2735, 2736, 2737, 2738, 2739, 2740, 2741, 2742, 2743, 2744, 2745, 2746, 2747, 2748, 2749, 2750, 2751, 2752, 2753, 2754, 2755, 2756, 2757, 2758, 2759, 2760, 2761, 2762, 2763, 2764, 2765, 2766, 2767, 2768, 2769, 2770, 2771, 2772, 2773, 2774, 2775, 2776, 2777, 2778, 2779, 2780, 2781, 2782, 2783, 2784, 2785, 2786, 2787, 2788, 2789, 2790, 2791, 2792, 2793, 2794, 2795, 2796, 2797, 2798, 2799, 2800, 2801, 2802, 2803, 2804, 2805, 2806, 2807, 2808, 2809, 2810, 2811, 2812, 2813, 2814, 2815, 2816, 2817, 2818, 2819, 2820, 2821, 2822, 2823, 2824, 2825, 2826, 2827, 2828, 2829, 2830, 2831, 2832, 2833, 2834, 2835, 2836, 2837, 2838, 2839, 2840, 2841, 2842, 2843, 2844, 2845, 2846, 2847, 2848, 2849, 2850, 2851, 2852, 2853, 2854, 2855, 2856, 2857, 2858, 2859, 2860, 2861, 2862, 2863, 2864, 2865, 2866, 2867, 2868, 2869, 2870, 2871, 2872, 2873, 2874, 2875, 2876, 2877, 2878, 2879, 2880, 2881, 2882, 2883, 2884, 2885, 2886, 2887, 2888, 2889, 2890, 2891, 2892, 2893, 2894, 2895, 2896, 2897, 2898, 2899, 2900, 2901, 2902, 2903, 2904, 2905, 2906, 2907, 2908, 2909, 2910, 2911, 2912, 2913, 2914, 2915, 2916, 2917, 2918, 2919, 2920, 2921, 2922, 2923, 2924, 2925, 2926, 2927, 2928, 2929, 2930, 2931, 2932, 2933, 2934, 2935, 2936, 2937, 2938, 2939, 2940, 2941, 2942, 2943, 2944, 2945, 2946, 2947, 2948, 2949, 2950, 2951, 2952, 2953, 2954, 2955, 2956, 2957, 2958, 2959, 2960, 2961, 2962, 2963, 2964, 2965, 2966, 2967, 2968, 2969, 2970, 2971, 2972, 2973, 2974, 2975, 2976, 2977, 2978, 2979, 2980, 2981, 2982, 2983, 2984, 2985, 2986, 2987, 2988, 2989, 2990, 2991, 2992, 2993, 2994, 2995, 2996, 2997, 2998, 2999, 3000, 3001, 3002, 3003, 3004, 3005, 3006, 3007, 3008, 3009, 3010, 3011, 3012, 3013, 3014, 3015, 3016, 3017, 3018, 3019, 3020, 3021, 3022, 3023, 3024, 3025, 3026, 3027, 3028, 3029, 3030, 3031, 3032, 3033, 3034, 3035, 3036, 3037, 3038, 3039, 3040, 3041, 3042, 3043, 3044, 3045, 3046, 3047, 3048, 3049, 3050, 3051, 3052, 3053, 3054, 3055, 3056, 3057, 3058, 3059, 3060, 3061, 3062, 3063, 3064, 3065, 3066, 3067, 3068, 3069, 3070, 3071, 3072, 3073, 3074, 3075, 3076, 3077, 3078, 3079, 3080, 3081, 3082, 3083, 3084, 3085, 3086, 3087, 3088, 3089, 3090, 3091, 3092, 3093, 3094, 3095, 3096, 3097, 3098, 3099, 3100, 3101, 3102, 3103, 3104, 3105, 3106, 3107, 3108, 3109, 3110, 3111, 3112, 3113, 3114, 3115, 3116, 3117, 3118, 3119, 3120, 3121, 3122, 3123, 3124, 3125, 3126, 3127, 3128, 3129, 3130, 3131, 3132, 3133, 3134, 3135, 3136, 3137, 3138, 3139, 3140, 3141, 3142, 3143, 3144, 3145, 3146, 3147, 3148, 3149, 3150, 3151, 3152, 3153, 3154, 3155, 3156, 3157, 3158, 3159, 3160, 3161, 3162, 3163, 3164, 3165, 3166, 3167, 3168, 3169, 3170, 3171, 3172, 3173, 3174, 3175, 3176, 3177, 3178, 3179, 3180, 3181, 3182, 3183, 3184, 3185, 3186, 3187, 3188, 3189, 3190, 3191, 3192, 3193, 3194, 3195, 3196, 3197, 3198, 3199, 3200, 3201, 3202, 3203, 3204, 3205, 3206, 3207, 3208, 3209, 3210, 3211, 3212, 3213, 3214, 3215, 3216, 3217, 3218, 3219, 3220, 3221, 3222, 3223, 3224, 3225, 3226, 3227, 3228, 3229, 3230, 3231, 3232, 3233, 3234, 3235, 3236, 3237, 3238, 3239, 3240, 3241, 3242, 3243, 3244, 3245, 3246, 3247, 3248, 3249, 3250, 3251, 3252, 3253, 3254, 3255, 3256, 3257, 3258, 3259, 3260, 3261, 3262, 3263, 3264, 3265, 3266, 3267, 3268, 3269, 3270, 3271, 3272, 3273, 3274, 3275, 3276, 3277, 3278, 3279, 3280, 3281, 3282, 3283, 3284, 3285, 3286, 3287, 3288, 3289, 3290, 3291, 3292, 3293, 3294, 3295, 3296, 3297, 3298, 3299, 3300, 3301, 3302, 3303, 3304, 3305, 3306, 3307, 3308, 3309, 3310, 3311, 3312, 3313, 3314, 3315, 3316, 3317, 3318, 3319, 3320, 3321, 3322, 3323, 3324, 3325, 3326, 3327, 3328, 3329, 3330, 3331, 3332, 3333, 3334, 3335, 3336, 3337, 3338, 3339, 3340, 3341, 3342, 3343, 3344, 3345, 3346, 3347, 3348, 3349, 3350, 3351, 3352, 3353, 3354, 3355, 3356, 3357, 3358, 3359, 3360, 3361, 3362, 3363, 3364, 3365, 3366, 3367, 3368, 3369, 3370, 3371, 3372, 3373, 3374, 3375, 3376, 3377, 3378, 3379, 3380, 3381, 3382, 3383, 3384, 3385, 3386, 3387, 3388, 3389, 3390, 3391, 3392, 3393, 3394, 3395, 3396, 3397, 3398, 3399, 3400, 3401, 3402, 3403, 3404, 3405, 3406, 3407, 3408, 3409, 3410, 3411, 3412, 3413, 3414, 3415, 3416, 3417, 3418, 3419, 3420, 3421, 3422, 3423, 3424, 3425, 3426, 3427, 3428, 3429, 3430, 3431, 3432, 3433, 3434, 3435, 3436, 3437, 3438, 3439, 3440, 3441, 3442, 3443, 3444, 3445, 3446, 3447, 3448, 3449, 3450, 3451, 3452, 3453, 3454, 3455, 3456, 3457, 3458, 3459, 3460, 3461, 3462, 3463, 3464, 3465, 3466, 3467, 3468, 3469, 3470, 3471, 3472, 3473, 3474, 3475, 3476, 3477, 3478, 3479, 3480, 3481, 3482, 3483, 3484, 3485, 3486, 3487, 3488, 3489, 3490, 3491, 3492, 3493, 3494, 3495, 3496, 3497, 3498, 3499, 3500, 3501, 3502, 3503, 3504, 3505, 3506, 3507, 3508, 3509, 3510, 3511, 3512, 3513, 3514, 3515, 3516, 3517, 3518, 3519, 3520, 3521, 3522, 3523, 3524, 3525, 3526, 3527, 3528, 3529, 3530, 3531, 3532, 3533, 3534, 3535, 3536, 3537, 3538, 3539, 3540, 3541, 3542, 3543, 3544, 3545, 3546, 3547, 3548, 3549, 3550, 3551, 3552, 3553, 3554, 3555, 3556, 3557, 3558, 3559, 3560, 3561, 3562, 3563, 3564, 3565, 3566, 3567, 3568, 3569, 3570, 3571, 3572, 3573, 3574, 3575, 3576, 3577, 3578, 3579, 3580, 3581, 3582, 3583, 3584, 3585, 3586, 3587, 3588, 3589, 3590, 3591, 3592, 3593, 3594, 3595, 3596, 3597, 3598, 3599, 3600, 3601, 3602, 3603, 3604, 3605, 3606, 3607, 3608, 3609, 3610, 3611, 3612, 3613, 3614, 3615, 3616, 3617, 3618, 3619, 3620, 3621, 3622, 3623, 3624, 3625, 3626, 3627, 3628, 3629, 3630, 3631, 3632, 3633, 3634, 3635, 3636, 3637, 3638, 3639, 3640, 3641, 3642, 3643, 3644, 3645, 3646, 3647, 3648, 3649, 3650, 3651, 3652, 3653, 3654, 3655, 3656, 3657, 3658, 3659, 3660, 3661, 3662, 3663, 3664, 3665, 3666, 3667, 3668, 3669, 3670, 3671, 3672, 3673, 3674, 3675, 3676, 3677, 3678, 3679, 3680, 3681, 3682, 3683, 3684, 3685, 3686, 3687, 3688, 3689, 3690, 3691, 3692, 3693, 3694, 3695, 3696, 3

Page 18/23

11.59
Du 28 86
Jean Simon
Forestier

Du vingt trois Octobre mil huit cent quatre
vingt cinq, à deux heures du soir.
Acte de naissance de Jean Simon Forestier, né le
à deux heures du matin au bourg de l'Abbaye de Cubra, fils
naturel de son père nommé de Guillemette Forestier
sans profession, âgé de vingt neuf ans, demeurant au bourg
de l'Abbaye de Cubra.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin, Oble Lammie jardiner, âgé de cinquante
trois ans, second témoin Pierre Kéris, sabotier, âgé de cinquante
deux ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
Général, sage femme, à l'Abbaye de Cubra, nous avons
déclaré que les témoins ci-dessus déclarés ont signé avec
nous après lecture.

Contaté devant la loi par nous Comte Martin
Dantagnan, Maire de l'Abbaye de Cubra, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Jurieu
Dantagnan

Forestier est né de l'union
entre son père et sa mère
qui ont été mariés le 28
septembre 1854, à l'Abbaye
de Cubra, par le Comte
Martin Dantagnan, Maire
de l'Abbaye de Cubra, faisant
les fonctions d'officier public
de l'état civil.

11.60
Du 28 86
Jean Simon
Forestier
Reconnaisance

Du vingt trois Octobre mil huit cent quatre vingt
cinq, à deux heures du matin.

Devant nous, Maire de l'Abbaye de Cubra, s'est
présenté le nommé Guillemette Forestier sans profession
âgé de vingt neuf ans, demeurant au bourg de l'Abbaye
de Cubra, laquelle a déclaré reconnaître pour son fils
naturel, l'enfant enregistré le vingt trois de ce mois par la
requête de l'état civil de cette commune, sous le nom
de Jean Simon Forestier.

La dite déclaration faite en présence des sieurs Jean
Kéris, âgé de trente trois ans, et Pierre Kéris, sabotier, âgé
de cinquante deux ans, habitants de cette commune, qui ont
signé avec nous après lecture.

Contaté devant la loi par nous Comte Martin
Dantagnan, Maire de l'Abbaye de Cubra, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Guillemette J. Saw
Forestier

11.61
Du 2 86
Alexandre Moquet

Du deux Novembre mil huit cent quatre
vingt cinq, à deux heures du soir.
Acte de naissance d'Alexandre Moquet, né le
à deux heures du matin, au bourg de l'Abbaye de Cubra, fils
légitime de Pierre Lucas, Moquet, domestique, âgé de trente
trois ans, et de Lucie Marie, Meis, domestique, âgé de
de vingt ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de
l'Abbaye de Cubra.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jules Vigie, ouvrier, âgé de cinquante
trois ans, second témoin Jean Marie Choctant, marchand, âgé
de cinquante cinq ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
Maire, officier de l'état civil, nous avons déclaré que les témoins ci-dessus
déclarés ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant la loi par nous Comte Martin Dantagnan,
Maire de l'Abbaye de Cubra, faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil.

Décidé à Saint-
Maur, sur Mer (Ch.
M.), le vingt huit
sept cent cinquante.
Le dix huit août mil huit cent cinquante.
J. Vigie
J. Choctant

Jules Vigie
J. Choctant

11.62
Du 4 86
Francine Charlotte
Fench

Du quatre Novembre mil huit cent quatre vingt
cinq, à deux heures du soir.

Acte de naissance de Francine Charlotte Fench,
née à Paris le vingt huit de ce mois, au bourg de l'Abbaye de
Cubra, fille légitime de Francis Marie Gaston Fench
horloger, âgé de vingt neuf ans, et de Dominique Louise Fench
sans profession, âgé de vingt quatre ans, mariés et demeurant
ensemble à Baudouin route de l'Abbaye quarante quatre.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Choctant, négociant, âgé de
cinq ans, second témoin Charles Fench, négociant, âgé de
quarante huit ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
Maire, officier de l'état civil, nous avons déclaré que les témoins ci-dessus
déclarés ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant la loi par nous Comte Martin Dantagnan,
Maire de l'Abbaye de Cubra, faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil.

Décidé à Saint-André de
Cubra le vingt quatre
sept cent cinquante.
le 20 janvier 1854 -
le Maire,
Carrière

J. Choctant
C. Fench

Maria à Saint-André
de Cubra, le vingt quatre
sept cent cinquante.
le 20 janvier 1854 -
le Maire,
Carrière

N. 63

Du 17 g^{bre}

Jean Rouche

Par acte en date du 17 g^{bre} 1873, les soussignés, notaires, ont reçu de Jean Rouche, fils légitime de Jean Rouche, décédé, et de sa femme, Marie Rouche, sa femme, l'acte de mariage de leur fils, Jean Rouche, âgé de vingt-cinq ans, avec Marie Rouche, âgée de vingt-cinq ans, tous deux domiciliés au bourg de Plague.

Le mariage a été célébré le 17 g^{bre} 1873, à Plague, par le notaire soussigné, en présence de deux témoins, et de la famille.

Decès de Bordouy (Jean) de Coug Dieuche, âgé de vingt-cinq ans, décédé le 17 g^{bre} 1873.

le Maire, L. Rouche

N. 64

Du 18 g^{bre}

Jean Dussau

Par acte en date du 18 g^{bre} 1873, les soussignés, notaires, ont reçu de Jean Dussau, fils légitime de Jean Dussau, décédé, et de sa femme, Marie Dussau, sa femme, l'acte de mariage de leur fils, Jean Dussau, âgé de vingt-cinq ans, avec Marie Dussau, âgée de vingt-cinq ans, tous deux domiciliés au bourg de Plague.

Le mariage a été célébré le 18 g^{bre} 1873, à Plague, par le notaire soussigné, en présence de deux témoins, et de la famille.

Decès de Bordouy (Jean) de Coug Dieuche, âgé de vingt-cinq ans, décédé le 18 g^{bre} 1873.

le Maire, L. Rouche

Dussau, L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

Du quinze et novembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, à quatre heures du soir.

Acte de naissance de Jean Rouche, né le quinze et novembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, au bourg de Plague, commune de Plague, fils légitime de Jean Rouche, décédé, et de sa femme, Marie Rouche, sa femme, l'acte de mariage de leur fils, Jean Rouche, âgé de vingt-cinq ans, avec Marie Rouche, âgée de vingt-cinq ans, tous deux domiciliés au bourg de Plague.

Le mariage a été célébré le quinze et novembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, à Plague, par le notaire soussigné, en présence de deux témoins, et de la famille.

Decès de Bordouy (Jean) de Coug Dieuche, âgé de vingt-cinq ans, décédé le quinze et novembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

le Maire, L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

N. 65

Du 24 g^{bre}

Charles Clavier

Par acte en date du 24 g^{bre} 1873, les soussignés, notaires, ont reçu de Charles Clavier, fils légitime de Charles Clavier, décédé, et de sa femme, Marie Clavier, sa femme, l'acte de mariage de leur fils, Charles Clavier, âgé de vingt-cinq ans, avec Marie Clavier, âgée de vingt-cinq ans, tous deux domiciliés au bourg de Plague.

Le mariage a été célébré le 24 g^{bre} 1873, à Plague, par le notaire soussigné, en présence de deux témoins, et de la famille.

Decès de Bordouy (Jean) de Coug Dieuche, âgé de vingt-cinq ans, décédé le 24 g^{bre} 1873.

le Maire, L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

Du vingt quatre et novembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, à trois heures du soir.

Acte de naissance de Charles Clavier, né le vingt quatre et novembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, au bourg de Plague, commune de Plague, fils légitime de Charles Clavier, décédé, et de sa femme, Marie Clavier, sa femme, l'acte de mariage de leur fils, Charles Clavier, âgé de vingt-cinq ans, avec Marie Clavier, âgée de vingt-cinq ans, tous deux domiciliés au bourg de Plague.

Le mariage a été célébré le vingt quatre et novembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, à Plague, par le notaire soussigné, en présence de deux témoins, et de la famille.

Decès de Bordouy (Jean) de Coug Dieuche, âgé de vingt-cinq ans, décédé le vingt quatre et novembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

le Maire, L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

L. Rouche

N. 67
Du 1^{er} D^{éc}

Du deux Décembre mil huit cent quatre vingt cinq, à deux heures du matin.
Acte de naissance de André Gontier, né le deux Décembre à deux heures du matin, au lieu du Puy, commune de St André de Cubzac, fils légitime de son père Gontier, cultivateur, âgé de trente huit ans, et de sa femme Platon, sans profession, âgée de trente sept ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu du Puy.

Le second enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Gordon cordonnier, âgé de vingt huit ans, second témoin Fernand Sabatier, âgé de cinquante ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation a été fait par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte, que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Contaté devant la loi par nous Commis de Justice Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Gontier Gordon Sabatier
Dantagnan

N. 68
Du 9 D^{éc}

Du neuf Décembre mil huit cent quatre vingt cinq, à quatre heures du soir.
Acte de naissance de Gabriel Berniard, né le neuf à une heure du matin, au bourg de St André de Cubzac, fils légitime de Pierre Berniard, aubergiste, âgé de trente ans, et de sa femme Hélène, sans profession, âgée de vingt huit ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac.

Le second enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Charles Gaillard, marchand, âgé de sept ans, second témoin Pierre Chataignier, pasteur, âgé de trente six ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation a été fait par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte, que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Contaté devant la loi par nous Commis de Justice Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Berniard Chataignier
Dantagnan

N. 69
Du 1^{er} D^{éc}

Du quinze Décembre mil huit cent quatre vingt cinq, à deux heures du matin.
Acte de naissance de François Olivier, né le quinze au lieu du quatre chemin, commune de St André de Cubzac, fils légitime de Gabriel Olivier, carrier, âgé de vingt cinq ans, et de sa femme Brisset, sans profession, mariés et demeurant ensemble au dit lieu du quatre chemin.

Le second enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Viret, plieur de corde, âgé de trente sept ans, second témoin Jean Morel, aubergiste, âgé de cinquante ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation a été fait par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte, que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Contaté devant la loi par nous Commis de Justice Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Olivier Viret Morel
Dantagnan

N. 70
Du 18 D^{éc}

Du dix huit Décembre mil huit cent quatre vingt cinq, à deux heures du soir.
Acte de naissance de Denise Laval, née le dix huit au lieu du Puy, commune de St André de Cubzac, fille légitime de Louis Laval, tisserand, âgé de trente ans, et de sa femme Lachet, sans profession, âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu du Puy.

Le second enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Pierre Lachet, aubergiste, âgé de quarante ans, second témoin Jean Lachet, sans profession, âgé de trente cinq ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation a été fait par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte, que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Contaté devant la loi par nous Commis de Justice Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Laval Lachet
Dantagnan

Decesse à Paris (20^{ème})
le vingt huit juillet mil neuf cent soixante quatre.
le 24 juillet 1925
Renaud

le N° 100.

Année 1887			
1	20	Blanc Paul	
2	22	Beauputem Marie Louis	11 ans
3	27	Broviog Marie	11 1/2
4	30	Barbie Math Anne	13 ans
5	34	Beauputem Paul Emile	26 1/2
6	3	Paudrin Jean Louis	21 ans
7	18	Bouquet Valéry Jean Marcel	17 ans
8	66	Pracalan Charles Gaden	20 1/2
9	68	Bernard Gabriel	27 1/2
10	9	Charbannet Marie Madeleine	16 ans
11	13	Chéron Jean Louis	15 ans
12	67	Clavien Victor	20 1/2
13	7	Drillon Jean Marie	18 ans
14	18	Doni Marie	27 ans
15	64	Dussaux Jean	11 1/2
16	17	Forestier Jean Alban	27 ans
17	21	Dauvin Sylvain	1 1/2
18	11	Favard Marie Madeleine	11 1/2
19	19	Forestier Jean Louis	28 1/2
20	60	Forestier Jean Louis (Reconnu par)	1 1/2
21	62	Finck François Charlotte	11 ans
22	21	Geraud Fernand	23 ans
23	32	Geraud René	24 ans
24	46	Gachet Marie Philomène	27 1/2
25	49	Geraud Clément	27 1/2
26	67	Goutier Marie	27 ans
27	1	Lachaise Yvonne Madeleine Charlotte	27 ans

28 12	Lachaux Emmanuel Ernest	9. Jean
29 14	Lachaux Emmanuel Ernest (Reconnu par son père)	23. 7
30 15	Lalau Jean Armand	22. Jean
31 19	Lalau Jean Armand	16. Jean
32 14	Lalau Emile	15. Jean
33 15	Lalau Jean	13. 4
34 17	Lalau Jean	12. 4
35 18	Lestage Jean	11. 4
36 16	Lora Jean	9. 5. 6
37 10	Laval Denis	11. 2. 6
38 10	Lavigne de Castelnau Jean	17. Jean
39 19	Lavigne de Castelnau Jean	9. Jean
40 13	Lavigne de Castelnau Jean	23. 4
41 17	Leclerc Jean	17. Jean
42 10	Leclerc Jean	13. Jean
43 13	Leclerc Jean	3. Jean
44 11	Leclerc Jean	2. 9. 6
45 15	Leclerc Jean	11. 2. 6
46 16	Leclerc Jean (état-civil rectifié)	12. Jean
47 1	Leclerc Jean	13. Jean
48 13	Leclerc Jean	19. 4
49 13	Leclerc Jean	23. Jean
50 17	Leclerc Jean	1. 1. 6
51 6	Leclerc Jean	10. 4
52 1	Leclerc Jean	16. Jean
53 11	Leclerc Jean	16. 4
54 11	Leclerc Jean	17. 4
55 10	Leclerc Jean	23. Jean
56 11	Leclerc Jean	16. 7. 6
57 11	Leclerc Jean	24. 4
58 11	Leclerc Jean	17. 9. 6
59 14	Leclerc Jean	18. Jean
60 16	Leclerc Jean	24. Jean
61 16	Leclerc Jean (voir Pierre Jean)	27. Jean
62 18	Leclerc Jean	19. Jean
63 12	Leclerc Jean	11. Jean

64 11	Leclerc Jean	20. Jean
65 14	Leclerc Jean	17. 1. 6
66 1	Leclerc Jean	1. 4
67 16	Leclerc Jean	17. Jean
68 17	Leclerc Jean	1. Jean
69 13	Leclerc Jean	1. 4
70 17	Leclerc Jean	1. Jean
71 11	Leclerc Jean	1. Jean

Colonne certifiée la présente table, contenant
soixante-neuf actes de mariage, et deux actes de reconnaissance,
à jour de ce jour, j'ai mis en quatre registres, par
mon sous-juré, le dit acte de mariage, devant
de l'acte de mariage, remplissant la fonction
d'officier public de l'état civil.

E. Duvivier

N° 57 des actes - mention ci-après.
Par acte en date du 10 juin, mil neuf cent quatre, enregistré au
registre de l'état civil, devant Garbay, sont les mariages et
certaines et certains, à contracter mariage avec Garbay, devant
sont mention faite par nous, officiers de l'état civil, de par nous, quatre
mil neuf cent quatre.

E. Duvivier